



Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 6 mars 2023, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard (*quitte son siège à 22 h 04 et le reprend à 22 h 09*);
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix (*quitte son siège à la résolution n° 2023-03-049 et le reprend à la résolution n° 2023-03-050*) (*quitte également son siège à 22 h 02 et le reprend à 22 h 05*) et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

2023-03-048

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasilois
3. Approbation des procès-verbaux - Séance ordinaire du 6 février 2023 et séance extraordinaire du 13 février 2023
4. Comptes à payer et application des règlements n°s 925 et 926 et du Règlement de gestion contractuelle - Mois de février 2023
5. Dépôt - Rapport d'activités du trésorier 2022 - Financement des dépenses électorales
6. Reconnaissance - Mois de sensibilisation à l'autisme
7. Nomination maire suppléant
8. Résultat procédure d'enregistrement tenue les 27 et 28 février 2023 - Règlement n° 1199 autorisant une dépense et un emprunt de 1 475 000 \$ relatif à la correction des raccordements inversés sur diverses rues
9. Résultat procédure d'enregistrement tenue le 28 février 2023 - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le projet de développement sur le lot 3 410 398, situé au 70, rue Champagne, dans la zone 124-H

Réglementation

10. AVIS DE MOTION - Présentation du Règlement modifiant le règlement n° 1151 relatif à l'occupation du domaine public (projet de règlement n° 1151-2)
 - 10.1 Présentation du projet de règlement n° 1151-2



11. AVIS DE MOTION - Présentation du Règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2023, afin d'ajouter une précision quant au tarif pour l'occupation permanente du domaine public (projet de règlement n° 1195-1)

11.1 Présentation du règlement n° 1195-1

12. AVIS DE MOTION - Présentation du Règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle (projet de règlement n° 1200)

12.1 Présentation du projet de règlement n° 1200

13. Adoption du Règlement n° 1197 autorisant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour le remplacement des thermopompes du Centre civique Bernard-Gagnon et des unités d'air climatisé de la bibliothèque Roland-Leblanc
14. Adoption du Règlement n° 1198 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 800 000 \$ ainsi que les frais de financement
15. Adoption du second projet du Règlement n° U-220-42 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220
16. Adoption du second projet du Règlement n° U-220-44 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser des constructions accessoires détachées dans un projet intégré
17. Adoption du Règlement n° U-220-43 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'augmenter la superficie maximale de plancher d'un logement bigénération et d'un logement accessoire

Comités et organismes régionaux

18. Comité de développement durable - Renouvellement de mandats et nominations membres citoyens
19. Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandats et nominations membres citoyens
20. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-23-02 - Demande de permis - Enseigne sur bâtiment et enseigne sur poteau commun - 119-C, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Drexma Industries inc.) - Zone 152-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
21. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-23-03 - Demande de permis - Enseigne sur bâtiment et enseigne sur poteau commun - 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 106 (Omnitron) - Zone 104-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
22. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-23-04 - Demande de permis - Enseigne sur bâtiment - 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 110 (Le Poké Station) - Zone 104-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
23. Comité de circulation - Nominations membres citoyens

Ressources humaines

24. Embauche directeur - Statut cadre - Service du génie - Autorisation signature contrat
25. Embauche inspecteur - Statut régulier - Service de l'urbanisme et de l'environnement
26. Nomination coordonnatrice aux programmes de loisirs - Statut cadre remplaçant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Autorisation signature contrat
27. Embauche technicien en loisirs - Statut remplaçant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
28. Embauche et inscription sur la liste de réserve du personnel - Statut remplaçant - Commissionnaire



29. Embauche préposés aux loisirs - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - 7 mars 2023 jusqu'au 4 mars 2024

Contrats, mandats et acquisitions

30. Rejet de soumission - Fourniture et installation de radios émetteurs-récepteurs - Appel d'offres n° TP2222
31. Rejet de soumission - Travaux de réfection de la toiture de l'édifice Léopold-Bouchard - Appel d'offres n° TP2217

Affaires courantes

32. Inscription et participation membres du conseil - Assises annuelles 2023 de l'Union des municipalités du Québec - 3 au 5 mai 2023 - Gatineau
33. Entente de partenariat - Organisme « Vivre en Ville » - Projet « Municipalités amies du climat » - 2022-2024
34. Subvention - Club IONYX - Championnats québécois de trampoline - Coupe du Québec - 4 et 5 juin 2022
35. Aide financière - Gala 25 ans de carrière - Martine Jetté - 3 juin 2023
36. Financement 2023 - Fabrique de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand - Feuillet paroissial
37. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - Sécurité des utilisateurs sur le réseau supérieur - Mobilité active - Route 223
38. Affaires nouvelles
39. Période de questions et réponses
40. Tour de table des élus
41. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasilois (19 h 31 - 20 h 52)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2023-03-049

RÉSOLUTION

Approbation des procès-verbaux - Séance ordinaire du 6 février 2023 et séance extraordinaire du 13 février 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023 ainsi que la séance extraordinaire tenue le 13 février 2023;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,



ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 13 février 2023, sans être lus publiquement, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-050

RÉSOLUTION

Comptes à payer et application des règlements nos 925 et 926 et du Règlement de gestion contractuelle - Mois de février 2023

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de février 2023 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	2 326 425,98 \$
➤ Activités d'investissement	<u>575 325,78 \$</u>
	<u>2 901 751,76 \$</u>

De prendre acte des rapports du directeur général datés des 7 et 14 février 2023, déposés en application de l'article 3 du règlement n° 926 relatif à l'embauche d'employés temporaires ou d'étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt - Rapport d'activités du trésorier 2022 - Financement des dépenses électorales

Le conseil prend acte du dépôt du rapport daté du 1^{er} février 2023 pour le financement des dépenses électorales préparé par le trésorier, monsieur Vincent Bélanger-Marceau, CPA-CGA, conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Une copie de ce rapport est transmise au Directeur général des élections du Québec.

2023-03-051

RÉSOLUTION

Reconnaissance - Mois de sensibilisation à l'autisme

CONSIDÉRANT QU'avril est le mois mondial de sensibilisation à l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de reconnaître le mois de l'autisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,

ET RÉSOLU :

De reconnaître avril comme le mois mondial de sensibilisation à l'autisme;

De sensibiliser les citoyens en assurant la promotion de cette cause sur le site Web de la Ville;

D'inviter les citoyens à faire parvenir à la Ville leurs initiatives de sensibilisation à l'autisme afin que la Ville en fasse la promotion sur son site Web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2023-03-052

RÉSOLUTION

Nomination maire suppléant

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Guy Lacroix, à titre de maire suppléant, pour une période de quatre mois, débutant le 7 mars 2023 et se terminant le 3 juillet 2023 inclusivement, et qu'il soit autorisé à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

Il est de plus résolu que le maire suppléant soit désigné à titre de deuxième substitut pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu et ainsi avoir le droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résultat procédure d'enregistrement tenue les 27 et 28 février 2023 - Règlement n° 1199 autorisant une dépense et un emprunt de 1 475 000 \$ relatif à la correction des raccords inversés sur diverses rues

Dépôt du certificat de la greffière adjointe relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du Règlement n° 1199, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités :

- | | |
|-------------------------------|--|
| • Tenue du registre : | 27 et 28 février 2023 |
| • Personnes habiles à voter : | 12 165 |
| • Signatures requises : | 1 227 |
| • Personne enregistrée : | 0 |
| • Résultat : | Approuvé par les personnes habiles à voter |

Résultat procédure d'enregistrement tenue le 28 février 2023 - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le projet de développement sur le lot 3 410 398, situé au 70, rue Champagne, dans la zone 124-H

Dépôt du certificat de la greffière adjointe relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le projet de développement sur le lot 3 410 398, situé au 70, rue Champagne, dans la zone 124-H, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités :

- | | |
|-------------------------------|--|
| • Tenue du registre : | 28 février 2023 |
| • Personnes habiles à voter : | 418 |
| • Signatures requises : | 53 |
| • Personne enregistrée : | 26 |
| • Résultat : | Approuvé par les personnes habiles à voter |

A-2023-06

AVIS DE MOTION

Présentation du Règlement modifiant le règlement n° 1151 relatif à l'occupation du domaine public (projet de règlement n° 1151-2)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Olivier Cameron-Chevrier, pour la présentation du Règlement modifiant le règlement n° 1151 relatif à l'occupation du domaine public (projet de règlement n° 1151-2).

Présentation du projet de règlement n° 1151-2

Le projet de règlement n° 1151-2 est présenté et déposé.



A-2023-07

AVIS DE MOTION

Présentation du Règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2023, afin d'ajouter une précision quant au tarif pour l'occupation permanente du domaine public (projet de règlement n° 1195-1)

AVIS DE MOTION est donné par madame Kim Méthot, pour la présentation du Règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2023, afin d'ajouter une précision quant au tarif pour l'occupation permanente du domaine public (projet de règlement n° 1195-1).

Présentation du projet de règlement n° 1195-1

Le projet de règlement n° 1195-1 est présenté et déposé.

A-2023-08

AVIS DE MOTION

Présentation du Règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle (projet de règlement n° 1200)

AVIS DE MOTION est donné par madame Kim Méthot, pour la présentation du Règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle (projet de règlement n° 1200).

Présentation du projet de règlement n° 1200

Le projet de règlement n° 1200 est présenté et déposé.

2023-03-053

RÉSOLUTION

Adoption du Règlement n° 1197 autorisant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour le remplacement des thermopompes du Centre civique Bernard-Gagnon et des unités d'air climatisé de la bibliothèque Roland-Leblanc

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1197;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 1197 autorisant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour le remplacement des thermopompes du Centre civique Bernard-Gagnon et des unités d'air climatisé de la bibliothèque Roland-Leblanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-054

RÉSOLUTION

Adoption du Règlement n° 1198 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 800 000 \$ ainsi que les frais de financement

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1198;



CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 1198 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 800 000 \$ ainsi que les frais de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-055

RÉSOLUTION

Adoption du second projet du Règlement n° U-220-42 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le second projet de règlement n° U-220-42;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-42 à la séance ordinaire tenue le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mars 2023, il y a lieu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement n° U-220-42;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du Règlement n° U-220-42 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-056

RÉSOLUTION

Adoption du second projet du Règlement n° U-220-44 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser des constructions accessoires détachées dans un projet intégré

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le second projet de règlement n° U-220-44;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-44 à la séance ordinaire tenue le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mars 2023, il y a lieu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement n° U-220-44;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,



ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du Règlement n° U-220-44 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser des constructions accessoires détachées dans un projet intégré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-057

RÉSOLUTION

Adoption du Règlement n° U-220-43 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'augmenter la superficie maximale de plancher d'un logement bigénération et d'un logement accessoire

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-220-43;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-43 à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 16 janvier 2023, le conseil a adopté, sans modification, le second projet de règlement n° U-220-43;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° U-220-43 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'augmenter la superficie maximale de plancher d'un logement bigénération et d'un logement accessoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-058

RÉSOLUTION

Comité de développement durable - Renouvellement de mandats et nominations membres citoyens

CONSIDÉRANT QUE les mandats de deux membres citoyens du comité sont échus depuis le 3 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'un seul de ces membres désire continuer son implication au sein du comité;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué;

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1097 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De renouveler le mandat de monsieur Jorge Eduardo Vargas Morales à titre de membre citoyen du comité, et ce, rétroactivement au 3 mars 2023, pour un terme de deux ans se terminant le 3 mars 2025 et de nommer madame Josée Ranger à titre de membre citoyen du comité, pour la balance du terme de deux ans se terminant le 3 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2023-03-059

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandats et nominations membres citoyens

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois membres citoyens du comité prennent fin le 6 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les trois membres sont intéressés à poursuivre leur implication au sein du comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° U-250 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De renouveler les mandats de madame Linda Lamarche et de messieurs Richard Pelletier et Mathieu Slight à titre de membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux ans, échéant le 6 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-060

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-23-02 - Demande de permis - Enseigne sur bâtiment et enseigne sur poteau commun - 119-C, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Drexma Industries inc.) - Zone 152-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'installation de deux enseignes dont l'une sur bâtiment et l'autre sur le poteau commun pour l'occupant, Drexma Industries inc., situé au 119-C, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 152-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-23-02 adoptée le 21 février 2023, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, recommandation n° UR-23-02, adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme le 21 février 2023, conformément au règlement n° U-280 relatif aux P.I.I.A. et d'autoriser l'installation d'une enseigne sur bâtiment et d'une enseigne sur le poteau commun pour l'occupant Drexma Industries inc., situé au 119-C, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 152-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-061

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-23-03 - Demande de permis - Enseigne sur bâtiment et enseigne sur poteau commun - 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 106 (Omnitron) - Zone 104-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'installation de deux enseignes dont l'une sur bâtiment et l'autre sur le poteau commun pour l'occupant, Omnitron, situé au 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 106, dans la zone 104-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-23-03 adoptée le 21 février 2023, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, recommandation n° UR-23-03, adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme le 21 février 2023, conformément au règlement n° U-280 relatif aux P.I.I.A. et d'autoriser l'installation d'une enseigne sur bâtiment et d'une enseigne sur le poteau commun pour l'occupant, Omnitron, situé au 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 106, dans la zone 104-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-062

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-23-04 - Demande de permis - Enseigne sur bâtiment - 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 110 (Le Poké Station) - Zone 104-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment pour l'occupant, Le Poké Station, situé au 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 110, dans la zone 104-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-23-04 adoptée le 21 février 2023, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, recommandation n° UR-23-04, adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme le 21 février 2023, conformément au règlement n° U-280 relatif aux P.I.I.A. et d'autoriser l'installation d'une enseigne sur bâtiment pour l'occupant, Le Poké Station, situé au 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 110, dans la zone 104-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-063

RÉSOLUTION

Comité de circulation - Nominations membres citoyens

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois membres citoyens du comité sont échus;

CONSIDÉRANT QUE deux de ces membres sont intéressés à poursuivre leur implication au sein du comité;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué;

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1097 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Sébastien Gagnon à titre de membre citoyen du Comité de circulation, et ce, pour un terme de deux ans, échéant le 4 février 2025;



De renouveler les mandats de messieurs Yannick Bélanger et François Roy à titre de membres citoyens du Comité de circulation, rétroactivement au 4 février 2023, et ce, pour un terme de deux ans, échéant le 4 février 2025.

Le conseil remercie madame Annie Lambert pour son implication au cours des dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-064

RÉSOLUTION

Embauche directeur - Statut cadre - Service du génie - Autorisation signature contrat

CONSIDÉRANT le départ du directeur du Service du génie;

CONSIDÉRANT les dispositions de la politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection et du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 13 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les cadres sont régis par un contrat de travail à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT le projet de contrat préparé et déposé par le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'embaucher, à compter du 3 avril 2023, monsieur Marc-André Bergeron à titre de directeur du Service du génie, statut cadre, aux salaire et conditions de travail déterminés par le contrat de travail rédigé et présenté par le directeur général et au recueil des conditions de travail des employés-cadres, le tout conditionnel aux résultats favorables de l'examen médical et des tests psychométriques;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail;

De soumettre Monsieur Bergeron à une période de probation de 6 mois;

De modifier le recueil des conditions de travail des employés-cadres en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-065

RÉSOLUTION

Embauche inspecteur - Statut régulier - Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la Convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb., en date du 12 février 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,



ET RÉSOLU :

De nommer à l'essai, pour une période de 90 jours, monsieur Michael St-Hilaire, à titre d'inspecteur, statut régulier, au Service de l'urbanisme et de l'environnement, à compter du 7 mars 2023, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691, le tout conditionnel aux résultats favorables de l'examen médical et du test psychométrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-066

RÉSOLUTION

Nomination coordonnatrice aux programmes de loisirs - Statut cadre remplaçant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Autorisation signature contrat

CONSIDÉRANT le départ le 2 novembre 2022, pour une période indéterminée, de la coordonnatrice aux programmes des loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Marilyn L'Héroult assume les tâches de la coordonnatrice depuis le 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de nommer madame L'Héroult à titre de coordonnatrice aux programmes des loisirs par intérim, et ce, jusqu'au retour à temps complet de la titulaire du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Martine Lapointe, en date du 14 février 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De nommer, madame Marilyn L'Héroult, à titre de coordonnatrice aux programmes des loisirs par intérim, statut cadre remplaçant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 6 mars 2023, et ce, jusqu'au retour complet de la titulaire régulière du poste, au salaire et aux conditions déterminés par le contrat de travail rédigé et présenté par le directeur général et au recueil des conditions de travail des employés-cadres;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail;

De modifier le recueil des conditions de travail des employés-cadres en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-067

RÉSOLUTION

Embauche technicien en loisirs - Statut remplaçant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste aux programmes des loisirs remplace actuellement la coordonnatrice aux programmes de loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste de façon temporaire jusqu'à la fin de la période de remplacement de la titulaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué;



CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Martine Lapointe, en date du 14 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que l'employé puisse débiter le 20 février 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'embauche de monsieur Benjamin Warnier à titre de technicien en loisirs, secteur jeunesse et vie communautaire, statut remplaçant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à partir du 20 février 2023, au salaire de l'échelon 3, et ce, jusqu'à la fin de la période de remplacement de la titulaire du poste et selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-068

RÉSOLUTION

Embauche et inscription sur la liste de réserve du personnel - Statut remplaçant - Commissionnaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a plus aucun commissionnaire remplaçant en cas de vacances du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une continuité du service;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de remplacer le titulaire du poste lors de ses vacances débutant le 23 février 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que madame Marie-Josée Dumas puisse débiter le 23 février 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Amélie Doray, adjointe administrative, de la Direction générale et du cabinet du maire, en date du 6 février 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'embauche et d'inscrire sur la liste de réserve, madame Marie-Josée Dumas, à titre de commissionnaire, statut temporaire, à partir du 23 février 2023, au salaire de l'échelon 5 et selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691;

D'inscrire sur la liste de réserve, monsieur Ricky Lacombe, à titre de commissionnaire.

Il est de plus résolu que l'horaire et l'assignation de travail seront établis par la Direction générale en fonction de ses besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2023-03-069

RÉSOLUTION

Embauche préposés aux loisirs - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - 7 mars 2023 jusqu'au 4 mars 2024

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'embaucher des préposés aux loisirs, statut étudiant au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour la période 2023-2024;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et aux installations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Donald Zimmer, en date du 21 février 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

Pour la période du 7 mars 2023 au 4 mars 2024 :

D'embaucher à titre de préposé aux loisirs, statut étudiant au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les personnes suivantes :

- Bérubé, Matéo
- Bérubé, Zachary
- Brassard, Philippe
- Côté, Benjamin
- Cléroux, Émile
- Desfossés, Thomas
- Dionne-Bélanger, Thomas
- Harvey, Audrey
- P. Malo, Olivier
- Provencher, Antoine
- Provencher, Simon
- Provencher, Thomas
- Rouleau, Alexis
- Rousse, Antoine
- Saucier, Alexis
- St-Pierre, Samuel
- Villeneuve, Philippe

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le coordonnateur aux équipements et aux installations, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-070

RÉSOLUTION

Rejet de soumission - Fourniture et installation de radios émetteurs-récepteurs - Appel d'offres n° TP2222

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de radios émetteurs-récepteurs, appel d'offres n° TP2222;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 30 janvier 2023, au montant suivant, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Orizon Mobile (Radio-Onde inc.)	78 160,95 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission dépasse largement l'estimation des coûts et les sommes budgétaires disponibles;



CONSIDÉRANT la recommandation du directeur et du technicien en génie municipal du Service des travaux publics, messieurs Mathieu Gagnon, ing. et Charles Martin, en date du 2 février 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De rejeter la soumission déposée le 30 janvier 2023 pour la fourniture et l'installation de radios émetteurs-récepteurs, appel d'offres n° TP2222.

Il est de plus résolu d'autoriser le Service des travaux publics à débiter un nouveau processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-071

RÉSOLUTION

Rejet de soumission - Travaux de réfection de la toiture de l'édifice Léopold-Bouchard - Appel d'offres n° TP2217

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection de la toiture de l'édifice Léopold-Bouchard, appel d'offres n° TP2217;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 13 février 2023, au montant suivant, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Option Toiture inc. <i>* non conforme</i>	41 735,92 \$*

CONSIDÉRANT QUE la soumission n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 20 février 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De rejeter la soumission déposée le 13 février 2023 pour des travaux de réfection de la toiture de l'édifice Léopold-Bouchard, appel d'offres n° TP2217.

Il est de plus résolu d'autoriser le Service des travaux publics à débiter un nouveau processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-072

RÉSOLUTION

Inscription et participation membres du conseil - Assises annuelles 2023 de l'Union des municipalités du Québec - 3 au 5 mai 2023 - Gatineau

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles 2023 de l'Union des municipalités du Québec se tiendront du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de déléguer des membres pour y assister;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,



ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur le maire et mesdames les conseillères, Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau et que les frais d'inscription au montant de 820 \$ pour deux participants et 320 \$ pour un participant, taxes en sus, les frais d'hébergement, de déplacement et tous les frais afférents soient défrayés par la Ville.

Il est de plus résolu qu'un des participants fasse un rapport écrit au conseil sur le contenu de ces assises, lequel rapport sera déposé en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-073

RÉSOLUTION

Entente de partenariat - Organisme « Vivre en Ville » - Projet « Municipalités amies du climat » - 2022-2024

CONSIDÉRANT QUE la communauté de pratique du projet « Municipalités amies du climat » vise le passage à l'action vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Vivre en Ville » offre un service individuel adapté aux réalités de la Ville de Saint-Basile-le-Grand dans l'identification et dans la mise en œuvre de pratiques concrètes d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Vivre en Ville » offre une formation continue et mobilise une communauté de pratique visant à favoriser le partage de connaissances et d'expériences et l'émulation entre les acteurs de changement;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Basile-le-Grand bénéficiera de l'expertise de « Vivre en Ville » et de sa capacité d'innovation, de formations offertes dans le cadre des journées thématiques de la communauté de pratique et du mentorat des municipalités ayant participé à la première cohorte;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aborde les 4 thématiques principales de l'étalement urbain zéro, la consolidation urbaine, les réseaux de rues favorables à la mobilité durable et les trames vertes et bleues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De collaborer activement à la communauté de pratique du programme « Municipalités amies du climat »;

De désigner comme personnes-ressources à l'accompagnement l'inspecteur en environnement et suivi des installations septiques et le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et qu'ils soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente;

De verser la somme de 10 000 \$, taxes incluses, à titre de contribution, dont 5 000 \$, dès la signature de l'entente et 5 000 \$ à la fin de la phase 2 ou 12 mois après la signature de l'entente.

Il est de plus résolu que cette dépense soit imputée au surplus.

ADOPTÉE SUR DIVISION. Monsieur Guy Lacroix enregistre sa dissidence

2023-03-074

RÉSOLUTION

Subvention - Club IONYX - Championnats québécois de trampoline - Coupe du Québec - 4 et 5 juin 2022

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour Élie Beshara, en date du 22 septembre 2022;



CONSIDÉRANT QU'Élie Beshara, âgé de 11 ans, est un athlète de niveau 1 en sport de trampoline et élève au sein du Club IONYX;

CONSIDÉRANT que cet athlète a participé aux Championnats québécois de trampoline à la Coupe du Québec qui se sont tenus à Brossard les 4 et 5 juin 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien financier s'adressant aux organismes et aux individus;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire encourager l'élite sportive;

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur aux équipements et installations du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Donald Zimmer, en date du 14 février 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De verser une contribution financière de 150 \$ au Club IONYX, afin de défrayer une partie des coûts reliés à la participation d'Élie Beshara, pour la saison 2021-2022, aux événements des Championnats québécois de trampoline à la Coupe du Québec tenus à Brossard les 4 et 5 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-075

RÉSOLUTION

Aide financière - Gala 25 ans de carrière - Martine Jetté - 3 juin 2023

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par la troupe Les Shuvanies, le 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la troupe Les Shuvanies désire organiser un gala afin de présenter des éléments marquants du parcours et de la contribution continue aux arts du Québec de madame Martine Jetté, grandbasiloise;

CONSIDÉRANT l'implication bénévole importante et soutenue de madame Jetté dans la gestion de l'organisme à but non lucratif « Studio de danse Marthyna » depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une contribution financière à la troupe Les Shuvanies;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 150 \$ à la troupe Les Shuvanies pour l'achat de six billets pour le Gala du 3 juin 2023 à titre de contribution financière, et de remettre les billets à des organismes de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-076

RÉSOLUTION

Financement 2023 - Fabrique de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand - Feuillet paroissial

CONSIDÉRANT la demande de financement du feuillet paroissial présentée par la Fabrique de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de contribuer au financement des activités de la Fabrique au moyen d'une annonce publicitaire;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De verser à la Fabrique de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand une somme de 370 \$ pour la parution d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-03-077

RÉSOLUTION

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - Sécurité des utilisateurs sur le réseau supérieur - Mobilité active - Route 223

Madame la conseillère Laurie-Line Lallemand-Raymond déclare, avant le début des délibérations sur le prochain point de l'ordre du jour, un intérêt dans le dossier. Elle ne participe pas aux discussions et à la prise de décision.

CONSIDÉRANT QUE la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec définit cette dernière comme constituant le fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité durable est du ressort du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ);

CONSIDÉRANT QUE, par la Politique sur le vélo adopté par le gouvernement du Québec en mai 2008, le MTMDQ s'est engagé à échanger avec le milieu municipal pour l'intégration de voies cyclables dans la planification de tout nouveau projet routier sur le réseau du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la route 223 relève de la juridiction du MTMDQ et qu'elle est située en partie dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDQ projette la réfection d'une partie de la route 223;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDQ a pour mission d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers du réseau routier sous leur juridiction;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de cyclistes empruntent annuellement la route 223 et qu'il est du ressort du MTMDQ d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs de son réseau;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut être que du ressort de la Ville de Saint-Basile-le-Grand et plus globalement du monde municipal d'assurer la sécurité sur le réseau supérieur qui est de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la route 223 est une route touristique d'intérêt national;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une piste multifonctionnelle afin d'assurer la sécurité des usagers fait partie du mandat du MTMDQ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités planifient déjà la mobilité active sur leur réseau local et qu'à ce titre Saint-Basile-le-Grand ne fait pas exception et s'assure d'implanter de telles mesures dès que l'espace le permet;

CONSIDÉRANT les effets bénéfiques sur la santé qu'apporte la mobilité active;

CONSIDÉRANT QU'il y a des sommes d'argent de disponibles au MTMDQ, notamment dans le programme TAPU;

CONSIDÉRANT le plan régional de développement de mobilité active en cours de préparation à la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Basile-le-Grand a mis en place des pistes cyclables en quantité sur son réseau local et qu'elle continue à le faire;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

De demander au MTMDQ d'intégrer la mobilité active en intégrant des mesures pour les différents usagers tels que les cyclistes lors de la réfection de la route 223 et en assume les coûts;

De sensibiliser le ministre responsable des Transports et de la Mobilité durable du Québec ainsi que la ministre de la Montérégie, sur l'importance de planifier sur le réseau supérieur la mobilité active afin de sécuriser ses utilisateurs les plus vulnérables;

De demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des Municipalités afin que le gouvernement assume la responsabilité de la sécurité des utilisateurs sur le réseau supérieur;

De transmettre la résolution à la ministre responsable des Transports et de la Mobilité durable du Québec, madame Geneviève Guilbault, à la ministre responsable de la Montérégie, madame Suzanne Roy, au député de la circonscription de Chambly, le ministre Jean-François Roberge, au député de la circonscription de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (21 h 50 - 22 h 11)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

Tour de table des élus (22 h 11 - 22 h 14)

Le maire offre un tour de table aux conseillers.

2023-03-078

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Yves Lessard
Maire


Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe